

Commune de : ROMANECHE-THORINS

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **17 novembre 2022** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

Présents : Messieurs Maurice FAVRE, Joël BROUTIN, Mesdames Josette GOMBERT, Aurélie BUFFA adjoints.

Mesdames Céline MASCHINOT, Lauranne LOMBARD, Marion PONT, Sandrine TITOLO, Messieurs Charles AHIAFOKPO, Thierry RATIGNIER, Frédéric BERGERON, Philippe GUILLON

Excusés : Monsieur Jean-Pierre REYNIER représenté par Monsieur Maurice FAVRE
Madame Monique LENFANT représentée par Madame Josette GOMBERT
Monsieur Frédéric MEUNIER représenté par Monsieur Charles AHIAFOKPO

Absents : Madame Patricia FLAMY
Madame Marie-France MONNET
Monsieur Thomas PATENOTRE

Monsieur Joël BROUTIN a été nommé secrétaire

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

Projet d'aménagement de la zone de loisirs zone des Perrières:

Madame Buffa, adjointe au Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la zone de loisirs sur le secteur des écoles zone des Perrières inscrite au programme 300 du budget primitif qui est porté par la commission jeunesse et éducation.

L'enveloppe globale de réalisation du projet était fixée de la manière suivante :

Maitrise d'œuvre et études diverses : 40 000 euros TTC

Réalisation et travaux : 290 000 euros TTC

Elle rappelle que, par délibération 05/09/2021 en date du 16 décembre 2021 le conseil municipal avait retenu dans un premier temps l'étude d'implantation permettant de mieux définir le projet pour validation dans son ensemble avant de lancer les consultations relatives à la maitrise d'œuvre et la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Retient** le projet de travaux concernant l'aménagement de la zone de loisirs en sa phase 1 :

TRAVAUX	Estimation
Les travaux préparatoires : préparation des espaces destinés à accueillir la zone de loisirs : libération des emprises existantes, décapage des enrobés existants, dépose des barrières, jeux existants, installation et signalisation de chantier.	20 000 € HT
Réseaux divers/ assainissement reprise des réseaux existants	5 500 € HT
Plantation et création espaces verts	30 000 € HT
Aménagement d'une piste mixte vélo/piétons	75 000 € HT
Aménagement du parcours santé (mobilier : bancs, corbeilles, tables abdo, barres fixes et parallèles, Echelle... et signalétique)	20 000 € HT
Fourniture et pose d'un terrain multisports	56 000 € HT
TOTAL ESTIMATION	206 500 € HT

- Autorise le Maire ou son représentant à engager la procédure de passation du marché à procédure adaptée correspondant à la maîtrise d'œuvre et aux travaux de cette opération, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.

- Charge le maire ou son représentant de solliciter les subventions envisageables auprès de :

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Bourgogne

Monsieur le Président du Département de Saône et Loire, dans le cadre des appels à projet urbanisme habitat cadre de vie et environnement.

Monsieur le Président de Mâconnais Beaujolais Agglomération dans le cadre des fonds de concours développement local

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au programme 300 du budget primitif 2022 et seront reportés au BP 2023.

Au cours des débats Monsieur Bergeron et Madame Titolo signalent que dans le cas où le stationnement ne serait plus possible devant la salle de sports, le problème de l'éclairage devra être résolu pour le cheminement piétonnier.

Monsieur Bergeron questionne également sur le devenir des jeux pour enfants existants sur cette zone et leur intégration ou enlèvement sur le projet retenu. Monsieur Vacher informe que cette question sera abordée, notamment sur l'intérêt ou non d'envisager la réparation et l'entretien des jeux existants au vu des contrôles récemment réalisés.

Mâconnais Beaujolais Agglomération : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif exercice 2021 :

Conformément aux articles L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur VACHER présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de Maconnais Beaujolais Agglomération pour l'exercice 2021, qui a été transmis préalablement aux élus pour étude.

Il informe l'Assemblée que le rapport est tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie et invite le conseil municipal à donner son avis sur le rapport tel qu'annexé à la présente délibération.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de Maconnais Beaujolais Agglomération pour l'exercice 2021.

Mâconnais Beaujolais Agglomération : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement exercice 2021 :

Conformément aux articles L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur VACHER présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Maconnais Beaujolais Agglomération pour l'exercice 2021, qui a été transmis préalablement aux élus pour étude.

Il informe l'Assemblée que le rapport est tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie et invite le conseil municipal à donner son avis sur le rapport tel qu'annexé à la présente délibération.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Maconnais Beaujolais Agglomération pour l'exercice 2021.

Mâconnais Beaujolais Agglomération : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021:

Conformément aux articles L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur VACHER présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Maconnais Beaujolais Agglomération pour l'exercice 2021, qui a été transmis préalablement aux élus pour étude.

Il informe l'Assemblée que le rapport est tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie et invite le conseil municipal à donner son avis sur le rapport tel qu'annexé à la présente délibération.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Maconnais Beaujolais Agglomération pour l'exercice 2021.

Questions diverses :

FETE RACLET : Monsieur Vacher informe le conseil municipal du montant des dépenses engagées à ce jour concernant l'organisation de la Fête Raclet qui s'élève à 17 000 euros. Le bilan financier définitif sera communiqué au conseil municipal une fois l'ensemble des dépenses et recettes enregistrées. Une réunion des organisateurs aura lieu mardi soir pour tirer le bilan de l'organisation de cette année.

Platanes école maternelle : Monsieur Favre informe le conseil que les services techniques sont intervenus pour la taille des platanes. Constat est fait que certains d'entre eux sont creux et fortement fragilisés. Un des platanes sera donc retiré dès cette année. Une réflexion sur le remplacement des autres est à engager.

Monsieur Ratignier signale qu'un des platanes du parking de la gare nécessiterait la même intervention.

Centre de Loisirs : Madame Gombert informe l'assemblée des problèmes rencontrés par le centre de loisirs de La Chapelle de Guinchay concernant l'augmentation de sa fréquentation. La capacité d'accueil maximum étant atteinte sur cette structure, l'accueil des enfants des communes extérieures n'en est pas facilité. Elle invite le conseil municipal à porter une réflexion sur la mise en place d'une structure d'accueil sur la commune.

Deux approches pourraient être envisagées :

- 1- La création d'un centre de loisirs municipal : Le problème des locaux est à soulever. Mesdames Gombert et Buffa informent avoir consulté en ce sens le personnel enseignant et le personnel de restauration scolaire pour avis sur une éventuelle utilisation des locaux des écoles et de la cantine. Un écho favorable a été donné à cette éventualité. Madame Gombert prendra prochainement contact avec les services du département et de la CAF pour affiner cette piste. La direction du centre pourrait être commune avec celle de la Chapelle de Guinchay.
- 2- Un fonctionnement associatif. Une discussion pourrait être engagée en ce sens avec le Foyer Rural.

La constitution d'un groupe de travail sur cette thématique est envisagée.

Pratique de la chasse sur la commune : Madame Gombert informe l'assemblée qu'une administrée a formulé une demande pour que les horaires et les conditions de pratique de la chasse soit laissés à disposition des administrés.

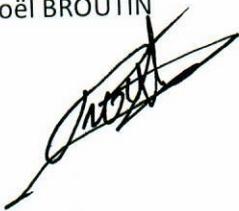
Une information pourrait être assurée en ce sens par la société de chasse sur le bulletin municipal.

La séance est close à 22h00

Parole est donnée à la salle

Le secrétaire de séance

Joël BROUTIN



Le Maire,
Yannick VACHER

